

Au Conseil Communal de et à
1660 Château-d'Oex

Rapport sur le préavis 2/2021

Adoption d'un règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 4 février 2021 à 20h30 en salle du Conseil Communal dans le respect des mesures sanitaires COVID-19 en vigueur. Elle était composée de Mmes Armelle Morier (première membre) et Yvonne Wespi (rapporteuse), et de MM. Luis Ferreira Marques (en remplacement de Susanne Germann), Charles-André Pfister et Colin Rossier. Elle a entendu M. Stéphane Henchoz, municipal, et M. Xavier Feal, adjoint au Service des travaux.

Mme Armelle Morier ouvre la séance et passe la parole à la délégation municipale pour la présentation du préavis.

Constat

Comme tout le monde a pu le constater, dans certaines déchèteries de quartier, beaucoup de déchets (dont de nombreux contenants en plastic) sont déposés à même le sol, hors des bennes et bacs prévus à cette effet, et beaucoup de déchets sont aussi mal triés, et finissent dans des bennes où ils n'ont pas lieu d'être. Or, les bennes avec des déchets non conformes sont retournées à la commune, ce qui engendre des coûts. Les employés communaux passent beaucoup de temps à nettoyer ce que certaines personnes irrespectueuses ou ignorant les règles ont laissé derrière elles. Ce travail de nettoyage, ingrat, est estimé à 3 heures par jour, 7 jours sur 7, 365 jours par année ! Des pics sont constatés les dimanches soirs et lundis. Il est arrivé que des bennes compactrices soient bloquées en raison d'un mauvais usage. Pire, il semble que le déchet appelle le déchet : dans les recoins où des déchets « sauvages » sont déposés, d'autres viennent s'y ajouter. On a même vu jusqu'à une trentaine de sacs taxés au pied d'une benne qui, au contrôle, fonctionnait parfaitement.

Cet état de fait est aussi très désagréable pour l'écrasante majorité des usager-e-s qui fait correctement le tri de ses déchets. Le hic, c'est qu'il est très difficile d'intercepter les contrevenants. A ce stade, des mesures doivent être prises.

Caméras de vidéosurveillance

Après réflexion et des enquêtes menées auprès de communes similaires ou proches de la nôtre (Ste-Croix, St-Cergue et Aigle), le choix s'est porté sur l'installation de caméras de vidéosurveillance, à la fois pour leur effet dissuasif et dans le but trouver et d'amender les personnes qui contreviennent aux règles. Un règlement type, assorti d'une directive d'exploitation type, est fourni par le Canton. Ces documents ont été repris et adaptés à notre commune. Si le règlement est accepté, des caméras seront rapidement posées en même temps que des panneaux d'information explicatifs sur le tri des déchets. L'affaire est menée conjointement par les dicastères « Déchets » et « Sécurité publique », ce dernier prenant le relais une fois la dénonciation faite.

Dans un premier temps, des caméras sont prévues aux déchèteries du Petit-Pré et des Monnaires qui posent le plus de problèmes. Une réflexion a aussi été menée sur l'installation éventuelle de caméras à la déchèterie intercommunale de la Chaudanne suite à des vols, mais l'idée a été abandonnée car, pour ce faire, la commune de Rossinière devrait elle aussi se doter d'un règlement

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 18 02 2021

communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance. Ni Rougemont ni Rossinière n'ont installé de caméras de vidéosurveillance sur leur territoire à ce jour.

Sur le plan opérationnel, les caméras - 3 par déchèterie - sont posées de manière à ne filmer qu'au moment où une personne entre dans la zone et jusqu'à ce qu'elle en ressorte. Les personnes doivent pouvoir être suivies sur tout leur parcours dans la zone de déchèterie. Des panneaux seront installés pour avertir que le lieu est sous vidéosurveillance.

Les coûts du système de vidéosurveillance dissuasive sont les suivants :

_location mensuelle de 6 caméras : Fr. 200.00/mois HT, soit Fr. 1'200.00/année. Sont compris dans la location : les pièces de rechange, la main-d'oeuvre, les déplacements du technicien, la hotline disponible 7 jours sur 7 et la mise à disposition des logiciels

_frais unique (plans, installations, formation) : Fr. 1'600.00 HT

Ces coûts relèvent du budget de fonctionnement. Le contrat dure 5 ans (cette durée peut être diminuée à 3 ans, les coûts annuels restant les mêmes).

Les mesures prises à ce jour

Des aménagements ont été faits au Petit-Pré. En effet, on a remarqué que selon la manière dont sont placées les bennes, il peut y avoir une incitation à cacher des déchets dans des petits coins. Aujourd'hui, l'ensemble de l'installation est plus espacée pour éviter les recoins. Par ailleurs, quand un employé communal est présent sur les lieux d'une déchèterie, il y rencontre régulièrement des usager-e-s qu'il doit remettre à l'ordre. Il le fait gentiment, mais se fait trop souvent rabrouer.

Nouveauté

Satom SA va mettre en place, via son programme GastroVert, la récolte des déchets verts dans les trois communes du Pays-d'Enhaut, non plus seulement pour les déchets provenant des cuisines professionnelles, mais également pour ceux émanant des ménages. Ces déchets sont acheminés vers l'installation de méthanisation de l'entreprise à Villeneuve et valorisés par la production de biogaz. Des bacs en plastique placés dans des abris en béton seront mis à disposition pour la récolte. Dans un premier temps, cinq bacs sont prévus à Château-d'Oex (Monnaies, Petit-Pré, Les Moulins, Etambeau, Soldanelle). L'accès à ces bacs se fait au moyen d'un système à cartes (permettant de contrôler qui vient à quelle heure). Avec cette récolte des déchets de cuisine, on estime une baisse de près de 40 % du volume des sacs taxés. Ce qui aura pour conséquence une baisse de prix sur les ordures ménagères et une diminution des nuisances olfactives. Délai de mise en place : courant de l'été 2021. Une communication sera faite sur les trois communes du Pays-d'Enhaut, avec une information détaillée sur le tri.

Discussion

La discussion a porté sur les éléments suivants :

_communication : il était question, il y a quelques années, d'une petite brochure explicative sur le tri des déchets. Rien n'a été entrepris dans ce sens à ce jour. Il a aussi été demandé à la municipalité de mieux informer dans les déchèteries de quartier, par exemple en y mentionnant aussi la déchèterie de la Chaudanne et ses horaires. Le fait que toute personne nouvellement résidente à Château-d'Oex soit informée sur le fonctionnement des déchèteries n'est peut-être pas suffisant. Ne pourrait-on davantage informer, communiquer, voire éduquer ? Ou trouver d'autres solutions en améliorant quelque peu l'esthétique des lieux ou avec, par moments, une personne sur place pour

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 18 02 2021

donner des explications... ? Pour la municipalité, la communication ira de pair avec l'installation du système de vidéosurveillance.

_déchèterie intercommunale de la Chaudanne : le problème majeur qui se pose à la Chaudanne est celui de la benne des incinérables, difficile à contrôler. A terme, il faudra envisager une taxe au poids, voire un contrôle du poids des véhicules au sol.

_choix des emplacements des caméras : pourquoi les parkings souterrains, la zone multisport et le skate park sont-ils mentionnés dans la directive d'exploitation ? Si les caméras de surveillance semblent une nécessité pour les déchèteries, il n'en va pas de même pour les autres emplacements cités. Il s'agit là d'une mesure de police importante qui devrait pouvoir être discutée. Le règlement soumis au vote du conseil communal autorise la municipalité à disposer les caméras qu'elle veut où elle veut, avec à chaque fois une autorisation à délivrer par la préfecture. Pour que le règlement ne se concentre que sur les déchèteries, il devrait être amendé.

_mise en pratique : une fois le système de vidéosurveillance installé, intercepter les personnes qui contreviennent aux règles représentera aussi un travail non négligeable. A-t-il été tenu compte des coûts que cela peut représenter ?

A l'issue de la discussion, les membres de la commission souhaitent que l'installation de caméras se fasse uniquement dans les déchèteries et que l'éventuelle pose ultérieure de caméras en d'autres emplacements soit soumise au vote du conseil. Elle attend donc de la municipalité un amendement dans ce sens. Dans sa séance du mardi 9 février 2021, la municipalité a pris acte de cette demande et a fait connaître sa décision par lettre du 10 février 2021 aux membres de la commission, soit [extrait] : « (...) de maintenir son préavis en l'état et de laisser le soin à un membre du Conseil communal ou à [la] commission d'amender le règlement dans le sens souhaité ».

Conclusion

Les membres de la commission expriment leur reconnaissance pour le travail réalisé par les employés communaux sur le terrain. La discussion avec les représentants de la municipalité a été de qualité et dans un but de rechercher ensemble la meilleure solution possible. La commission vous propose à 4 voix pour et 1 contre d'accepter le préavis 2/2021 tel que présenté.

Yvonne Wespi
Rapporteure